

CONCOURS PHOTOS 2022

20^e Anniversaire de l'Association du mont Rougemont

Du 27 avril au 1^{er} novembre 2022

DESCRIPTION DU CONCOURS

ADMISSIBILITÉ

Ce concours est ouvert à tous, à l'exclusion des membres du jury. Les organisateurs peuvent figurer parmi les gagnants, mais ne peuvent pas être primés.

Vous pouvez soumettre vos anciennes ou récentes photos du mont Rougemont.

BUT DU CONCOURS

Nous recherchons des images représentant la nature au mont Rougemont, notre patrimoine et notre histoire.

L'Association du mont Rougemont désire mettre en valeur la biodiversité et la particularité de notre belle montagne.

Les photos gagnantes se retrouveront entre autres dans le calendrier 2023 pour le 20^e anniversaire de l'Association du mont Rougemont.

Pour participer, veuillez remplir le formulaire suivant :

Nom * :

Prénom * :

Année de naissance :

Courriel * :

Téléphone * :

Comment avez-vous entendu parler du concours photo?

site internet

bulletin / info-lettre

médias sociaux

famille et amis

Info : facebook de L'Association du mont Rougemont ou info@montrougemont.org ou 450-779-2725

RÈGLEMENTS DU CONCOURS PHOTO 2022

- Toutes les photos présentées doivent avoir été prises sur la montagne ou représentant le mont Rougemont.
- Chaque participant peut présenter un nombre illimité de photos OU un maximum de douze photos, accompagnées du formulaire électronique dûment rempli.
- Toutes les photos imprimées envoyées au concours doivent être des copies (aucun original accepté) et demeureront la propriété des partenaires. Il n'y aura donc aucun retour.
- Les photos d'archives récentes sont admissibles.
- Le ou la participant(e) doit mentionner, lors de l'envoi du fichier numérique, son nom et le lieu où la photo a été prise. Aucun nom ou logo permettant d'identifier l'auteur ne doit apparaître directement sur l'image de la photo.
- Le ou la participant(e) doit s'assurer d'avoir le consentement des personnes apparaissant sur les photos.
- Un(e) participant(e) ne peut gagner plus d'un prix.
- **Date limite le 1^{er} novembre 2022**

EXIGENCES TECHNIQUES :

- Fichiers numériques haute définition .jpg – minimum de 200 dpi
- Photos couleurs ou noir et blanc
- Les auteurs des photos gagnantes devront être en mesure de fournir les négatifs ou fichiers numériques

PERMIS DE REPRODUCTION – PUBLICATION – EXPOSITION

Le ou la participant(e) concède le permis de reproduire, publier et exposer en tout temps les photographies et le nom des photographes à des fins d'éducation, de conservation, de mise en valeur ou à des fins de promotion de l'Association du mont Rougemont.

LE JURY

La décision du jury est sans appel. Les photographies sont jugées d'après leurs qualités visuelle et technique (cadrage, prise de vue, esthétique, originalité) ainsi que sur le respect du thème.

PUBLICATION

Les gagnant(e)s seront avisés lors de la soirée reconnaissance, par courriel ou par téléphone. Les photos gagnantes et le nom de leur auteur seront publiés entre autres dans le Calendrier du 20^e anniversaire de l'Association du mont Rougemont et à notre banque d'images pour utilisation dans nos futures publications, articles et médias sociaux.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Tous les participants du concours attestent avoir lu et compris le règlement du concours photographique de l'Association du mont Rougemont.

ATTESTATION DU DROIT D'AUTEUR

Chaque participant atteste être l'auteur et l'unique titulaire du droit d'auteur des photographies présentées, avoir le consentement des personnes apparaissant sur les photos et dégage l'organisation du concours de toute poursuite qui pourrait être intentée suite à l'exposition et la publication des photos.

MENTION HONORABLES

Le jury se réserve le droit de décerner des mentions et des prix de participation.

Bonne chasse aux images!